

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 08/07/2026 - 118366 - 2000 B 08022 - 431 348 432 - 3S SANTE



3S SANTE

Société par Actions Simplifiée au capital de 87.000 €

Siège social : 15, rue de Madrid
(75008) PARIS

R.C.S. PARIS B 431 348 432

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 8 JUIN 2026

PROCES VERBAL

. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 8 JUIN 2026**

L'An Deux Mil Vingt-Six,

Le Huit Juin,

à dix heures,

Les associés de la Société "3S SANTE", Société par Actions Simplifiée au capital de 87.000 € divisé en 4.350 actions de 20 € chacune, dont le siège social est à PARIS (75008) 15, rue de Madrid,

se sont réunis au siège social, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée à l'entrée en séance par tous les associés présents ou représentés.

Monsieur Jean-Luc SICNASI préside la séance, en sa qualité de Président.

Monsieur le Président constate, d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée véritable par les membres du bureau, que tous les associés sont présents ou représentés.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Michel OHANA, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué par lettre en date du 28 mai 2026, est absent, excusé.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les statuts de la société,
- le texte de l'avis de convocation adressé individuellement à chaque associé,
- le texte de l'avis de convocation adressé au Commissaire aux comptes,
- la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés,
- la liste des associés,
- l'inventaire, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025,
- le rapport de gestion du Président,
- les rapports du Commissaire aux comptes,
- le projet des résolutions soumises à l'Assemblée,
- une liste contenant l'identité des personnes détenant plus du dixième, du tiers ou de la moitié du capital social,

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, les rapports du Commissaire aux comptes, le projet des résolutions, la liste des associés et tous documents relatifs à la présente assemblée, ont été tenus à la disposition des associés dans les délais prescrits par la loi.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes,
- Examen et approbation, s'il y a lieu, des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Affectation des résultats,
- Quitus au Président et au Commissaire aux comptes;
- Conventions visées à l'article L. 227-1 du Code de commerce, intervenues ou renouvelées pendant ledit exercice,
- Dispositions de l'article 243 bis du C.G.I.,
- Dispositions de l'article 223 quater du C.G.I., le cas échéant;
- Approbation de la rémunération du Président,
- Questions diverses.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion du Président et des rapports du Commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, Monsieur le Président ouvre les débats.

Il ajoute qu'il est à la disposition des associés pour donner toutes explications qu'ils désirent obtenir.

La discussion s'engage alors.

Après un échange de vues sur la marche de la société et les orientations financières et commerciales prévues pour les exercices à venir, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne acte au Président de ce que chaque associé a été régulièrement convoqué à la présente assemblée et mis à même d'exercer librement les droits de communication qui lui sont impartis par la loi ainsi que le reconnaît respectivement chacun des associés composant l'Assemblée.

Ils acceptent comme régulière ladite convocation faite par le Président, pour ces jour, heure et lieu, et la ratifient.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et des rapports du Commissaire aux comptes, l'Assemblée approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de l'entreprise sociale telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

L'Assemblée Générale approuve en conséquence, les actes de gestion accomplis par Monsieur Jean-Luc SICNASI en qualité de Président au cours de l'exercice écoulé, dont le compte rendu lui a été fait, et lui donne quitus de son mandat pour cet exercice ainsi qu'au Commissaire aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du Président, constatant que l'exercice 2025 se clôture par un bénéfice de :

CENT UN MILLE
TROIS CENT QUARANTE DEUX EUROS

101.342 €

décide de le distribuer en totalité aux associés, au prorata de leur participation dans le capital social, soit un dividende brut de 23,30 € par action.

Les dividendes perçus par les personnes physiques sont soumis, depuis 2018, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU, aussi appelé « flat tax ») de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 18,60%, soit un prélèvement à la source global de 31,4%.

Les associés personnes physiques peuvent ensuite choisir, lors de leur déclaration d'impôts :

- soit d'opter pour le maintien forfaitaire de ce régime, le PFU devenant alors libératoire;
- soit d'opter pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu avec abattement de 40%, le prélèvement à la source déjà supporté constituant alors un acompte sur l'impôt sur le revenu.

L'option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du PFU). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion sur la rémunération perçue par Monsieur Jean-Luc SICNASI au titre de ses fonctions de Président pour l'exercice 2025, déclare en approuver le montant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce, déclare en approuver le contenu.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale déclare que les sommes suivantes ont été distribuées au titre des trois exercices précédents :

Exercice	Distribution globale	Eligible à abattement fiscal de 40%	Non éligible à abattement
2022	169.520 €	3.429,37 €	166.090,63 €
2023	Néant	/	/
2024	110.000 €	2.225,29 €	107.744,71 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, les dépenses effectuées au cours de l'exercice 2024 et ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts pour un montant global de 13.037 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à onze heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, a été signé par le Président.

«3S SANTE»

Société par Actions Simplifiée

au capital de 87.000 €

**Siège social : 15, rue de Madrid
(75008) PARIS**

R.C.S. PARIS B 431 348 432

RAPPORT DE GESTION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 8 JUIN 2026

. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT DE GESTION

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle afin, conformément aux dispositions de l'article L 232-1 du Code de commerce, de vous présenter notre rapport sur la gestion et la marche de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice et vous faire part des perspectives de l'exercice en cours.

Votre Commissaire aux comptes vous donnera tout à l'heure lecture de son rapport général sur la marche des affaires sociales au cours de ce même exercice, et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

En ce qui concerne les comptes annuels, nous vous rappelons que les méthodes et prescriptions établies par la réglementation comptable en vigueur ont été appliquées par nos services comptables.

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 décembre 2025 sont présentés conformément à ces règles.

Tous les documents sociaux, comptes, rapport et autres documents et renseignements relatifs au droit de communication des actionnaires préalables à l'Assemblée Annuelle vous ont été communiqués et ont été mis à votre disposition conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Nous allons maintenant vous présenter notre rapport sur la gestion et la marche des affaires sociales pendant l'exercice considéré, ainsi que la tendance globale pour l'exercice en cours.

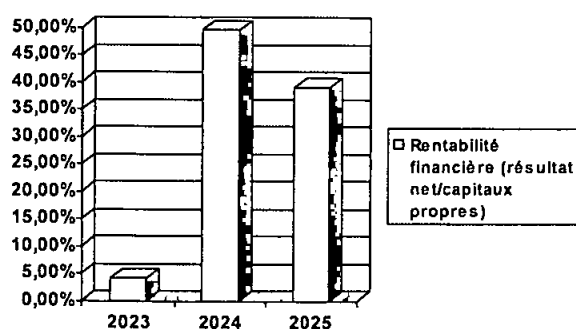
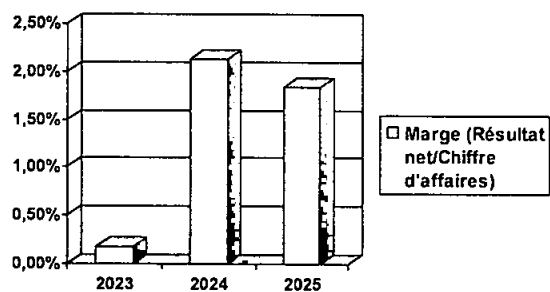
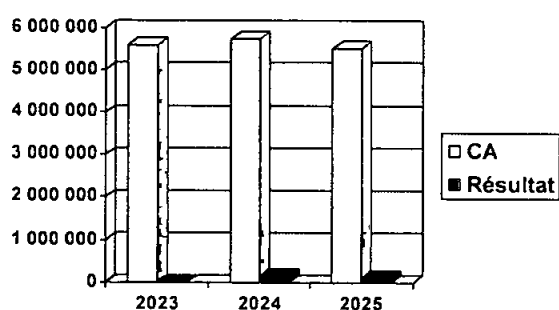
I- RESULTAT D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

A. Situation et activité de la société

L'exercice 2025 marque un léger retrait par rapport à 2024.

B. Résultats d'activité

Le résultat de l'exercice 2025 se solde ainsi par un bénéfice de 101.342 €, pour un chiffre d'affaires de 5.545.096 €.



1) Les produits

Notre chiffre d'affaires s'est élevé à 5.545.096 € au titre de l'exercice 2025, contre 5.753.528 € pour l'exercice précédent (- 3,62%).

Il correspond exclusivement à des prestations de services en France.

Nos produits financiers se sont élevés à 2.600 €, contre 161 € au titre de l'exercice 2024.

Ils correspondent à des intérêts et produits assimilés.

Nous n'avons pas réalisé de produits exceptionnels lors de l'exercice écoulé. Il en a été de même lors de l'exercice précédent.

2) Les charges

Les charges d'exploitation au titre de l'exercice 2025 se sont élevées à 5.437.058 €, contre 5.657.858 € pour l'exercice 2023 (- 3,90%).

Examinons les principaux postes de cette rubrique :

- Les autres achats et charges externes ont atteint la somme de	:	326.505 €
contre 337.121 € pour l'exercice précédent.		
- Les impôts, taxes et versement assimilés se sont élevés à	:	105.467 €
contre 117.731 € lors de l'exercice 2024.		
- Les salaires et traitements ont atteint la somme de	:	3.409.919 €
contre 3.566.246 € pour l'exercice précédent.		
- Les charges sociales se sont élevées à	:	1.530.886 €
contre 1.569.597 € au titre de l'exercice 2024.		
- les dotations aux amortissements ont atteint la somme de	:	42.816 €
contre 65.297 € pour l'exercice précédent.		

Nos charges financières se sont élevées à 1.603 €, contre 2.594 € lors de l'exercice précédent.

Elles correspondent à des intérêts et charges assimilées.

Nos charges exceptionnelles ont atteint la somme de 1.545 €, contre 1.602 € au titre de l'exercice 2024.

Elles correspondent à des pénalités et amendes.

3) Les résultats

D'un résultat d'exploitation bénéficiaire de 136.916 €, nous passons, compte tenu d'un résultat financier bénéficiaire de 997 €, à un résultat courant avant impôts bénéficiaire de 137.913 €.

Du fait d'un résultat exceptionnel déficitaire de 1.545 € et d'un impôt sur les bénéfices de 35.026 €, le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2025 est un bénéfice de 101.342 €, contre un bénéfice de 122.585 € au titre de l'exercice 2024.

Avant de passer aux propositions de résolutions qui seront soumises à votre vote lors de l'Assemblée, examinons les immobilisations de la société et la structure de son endettement.

4) Immobilisations

Les immobilisations figurant au bilan au 31 décembre 2025 représentent un total de 920.296 € (valeur brute), contre 901.388 € au début de l'exercice.

Cette différence correspond à :

- des augmentations par acquisition d'immobilisations incorporelles pour 9.200 € (autres postes d'immobilisations incorporelles)
- des augmentations par acquisition d'immobilisations corporelles pour 9.708 € : (matériel de bureau et mobilier informatique)

5) Endettement

Le total de nos dettes au 31 décembre 2025 s'élève à 851.085 €.

Il s'agit de dettes à court terme.

Examinons les principales dettes :

- | | | |
|--|---|----------|
| - Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | : | 26.676 € |
| - Fournisseurs et comptes rattachés | : | 16.168 € |

- Personnel et comptes rattachés	:	251.499 €
- Sécurité sociale et autres organismes rattachés	:	231.605 €
- T.V.A.	:	169.883 €
- Autres impôts, taxes et assimilés	:	55.818 €
- Groupe et associés	:	99.437 €
*		

Au cours de l'exercice, nous avons remboursé nos emprunts à hauteur de 23.233 €.

Délais de paiements des clients et fournisseurs

Conformément aux dispositions des articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce, au présent rapport est annexé un tableau sur les délais de paiement clients et fournisseurs conformément au modèle fixé par l'arrêté du 20 mars 2017.

II- PROPOSITIONS A L'ASSEMBLEE

1) Affectation du résultat

Le résultat de l'exercice 2025 fait apparaître un bénéfice de :

CENT UN MILLE	
TROIS CENT QUARANTE DEUX EUROS	101.342 €

qui pourrait être distribué en totalité aux associés, au prorata de leur participation dans le capital social, soit un dividende brut de 23,30 € par action.

Les dividendes perçus par les personnes physiques sont soumis, depuis 2018, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU, aussi appelé « flat tax ») de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 18,6%, soit un prélèvement à la source global de 31,4%.

Les associés personnes physiques peuvent ensuite choisir, lors de leur déclaration d'impôts :

- soit d'opter pour le maintien forfaitaire de ce régime, le PFU devenant alors libératoire;
- soit d'opter pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu avec abattement de 40%, le prélèvement à la source déjà supporté constituant alors un acompte sur l'impôt sur le revenu.

L'option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du PFU). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

Les capitaux propres, après affectation dudit bénéfice, se présenteraient comme suit :

Capital social	:	87.000 €
Réserve légale	:	8.700 €
Autres réserves	:	164.710 €
SITUATION NETTE :		260.410 €

2) Quitus à la direction et au Commissaire aux comptes

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes tels que présentés au 31 décembre 2025 et donner quitus à Monsieur Jean-Luc SICNASI de sa gestion en qualité de Président de la société, au titre de cet exercice, ainsi qu'au Commissaire aux comptes.

3) Conventions de l'article L. 227-10 du Code de commerce

Nous vous précisons que des conventions tombant sous le coup de l'article L. 227-10 du Code de commerce sont intervenues au cours de l'exercice et qu'elles font l'objet d'un rapport spécial du Commissaire aux comptes de la société.

4) Distribution de dividendes
Article 243 bis du C.G.I.

En application des dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., nous vous rappelons le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, ainsi que les avantages fiscaux liés à ces distributions :

Exercice	Distribution globale	Eligible à abatement fiscal de 40%	Non éligible à abatement
2022	169.520 €	3.429,37 €	166.090,63 €
2023	Néant	/	/
2024	110.000 €	2.225,29 €	107.744,71 €

5) Rémunération de la Présidence

Nous vous demanderons également d'approuver le montant de la rémunération perçue par Monsieur Jean-Luc SICNASI au titre de ses fonctions de Président pour l'exercice 2025, qui s'est élevée à 48.142,20 € bruts.

6) Dépenses non déductibles fiscalement – Article 39-4 du Code Général des Impôts

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 13.037 € correspondant à des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

III - ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Notre société n'a pas déployé d'activité dans ce domaine au cours de l'exercice 2025.

IV- PRINCIPAUX RISQUES INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST EXPOSEE

Nous subissons comme tout le monde les effets d'une conjoncture difficile. La concurrence se fait plus facile et d'anciens clients reviennent vers nous, mais les pharmaciens ont des difficultés et les durées de mission se raccourcissent, avec des remplacements sur des plages horaires partielles. Les recrutements de qualité sont difficiles et nous sommes en sous-effectif de salariés permanents, tandis que les recrutements d'alternants s'avèrent décevants au regard de leur moindre productivité et de leur absentéisme.

V- PERSPECTIVES D'AVENIR

Les premiers mois de l'exercice 2026 nous permettent d'espérer un résultat en progression de 5% par rapport à 2025.

VI- EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il n'en est intervenu aucun.

Nous vous rappelons qu'en application de l'article L 232-23 du Code de commerce, les Sociétés par Actions Simplifiées sont tenues de déposer au Greffe du Tribunal de Commerce, dans le mois qui suit leur approbation par l'Assemblée Générale ordinaire :

- les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- la proposition d'affectation des résultats soumise à l'Assemblée et la résolution d'affectation votée.

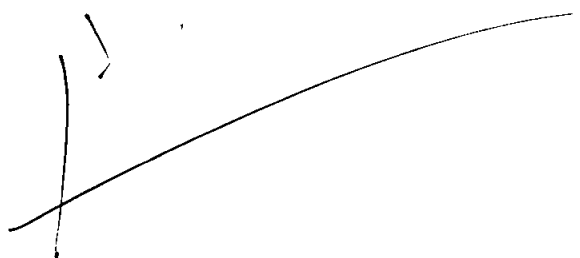
Nous allons maintenant vous donner quelques chiffres caractéristiques de l'évolution de notre société au cours des trois derniers exercices concernant :

- les frais généraux,
- les chiffres d'affaires et résultats,
- l'endettement à court, moyen et long terme.

Nous nous tenons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Nous espérons que les résolutions que nous vous proposons recueilleront votre agrément et vous demandons en conséquence de bien vouloir donner quitus à la présidence pour la gestion de l'exercice écoulé.

Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical line intersecting it near the left end.

I. FRAIS GENERAUX

	2023	2024	2025
SALAIRES TRAITEMENTS	3.542.032	3.566.246	3.409.919
CHARGES SOCIALES	1.574.418	1.569.597	1.530.886
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	116.041	117.731	105.467
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	371.395	337.121	326.505
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	1.123	2.594	1.603
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	90.870	65.297	42.816
DOTATIONS AUX PROVISIONS	/	/	/
AUTRES CHARGES	221	1.866	21.465

II. CHIFFRE D'AFFAIRES ET RESULTATS

	2023	2024	2025
CHIFFRE D'AFFAIRES	5.613.372	5.753.528	5.545.096
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 40.511	148.538	136.916
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	- 39.719	146.105	137.913
RESULTAT DE L'EXERCICE	10.013	122.585	101.342

III. STRUCTURE DE L'ENDETTEMENT

	2023	2024	2025
COURT TERME	898.537	774.326	851.085
MOYEN TERME	47.540	23.233	/
LONG TERME	/	/	/

NATURE DES INDICATIONS	2021	2022	2023	2024	2025
I - Situation financière en fin d'exercice :					
a) Capital social	87.000	87.000	87.000	87.000	87.000
b) Nombre d'actions émises	4.350	4.350	4.350	4.350	4.350
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	/	/	/	/	/
II - Résultat global des opérations effectives :					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	5.966.924	6.729.661	5.613.372	5.753.528	5.545.096
b) Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	298.790	277.597	41.574	209.800	179.184
c) Impôts sur les bénéfices	62.877	60.482	-59.309	21.918	35.026
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	180.020	169.520	10.013	122.585	101.342
e) Montant des bénéfices distribués (1)	180.020	169.520	/	110.000	101.342
III - Résultat des opérations réduit à une seule action (2) :					
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	54,23	49,91	9,56	43,19	33,14
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	41,38	38,97	2,30	28,18	23,30
c) Dividende versé à chaque action (1)	41,38	38,97	/	25,29	23,30
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés (moyenne)	78	75	119	61	70
b) Montant de la masse salariale	3.630.384	4.107.557	3.542.032	3.566.246	3.409.919
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	1.520.595	1.728.659	1.574.418	1.569.597	1.530.886
(1) Pour l'exercice dont les comptes seront soumis à l'assemblée générale des actionnaires, indiquer le montant des bénéfices dont la distribution est proposée par le directoire ou les gérants.					
(2) Si le nombre des actions a varié au cours de la période de référence, il y aura lieu d'adapter les résultats indiqués et de rappeler les opérations ayant modifié le montant du capital.					

		Article D 441-4 I.1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D 441-4 I.2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
		0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre de factures concernées													
Montant total des factures concernées (en € TTC)		4 959	1 231				6 190		534 951	17 566	7 342	540	560 399
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)		1.27%	0.31%				1.58%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)									8.07%	0.26%	0.11%	0%	8.44%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre des factures exclues													
Montant total des factures exclues (en € TTC)													
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – Article L. 441-6 ou Article L. 443-1 du Code de commerce)													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		☐ Délais contractuels (préciser) : ☐ Délais légaux (préciser)						☐ Délais contractuels (préciser) : ☐ Délais légaux (préciser)					

Michel Ohana

Commissaire aux comptes

SAS 3S SANTE

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES**

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

SAS 3S SANTE

15 Rue de Madrid
75008 PARIS

Rapport Général du Commissaire aux Comptes

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025 sur :

- ✓ Le contrôle des comptes annuels de la société 3S SANTE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ✓ Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes de la profession. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Rapport Général du Commissaire aux Comptes

J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée, ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Le bilan au 31 décembre 2025 a été arrêté au total net de : 1 212 837 €

Le compte de résultat de l'exercice présente :

✓ un total de produits de :	€	5 576 574
✓ un total de charges de :	€	5 475 232
✓ un résultat bénéficiaire de :	€	101 342

Rapport Général du Commissaire aux Comptes

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

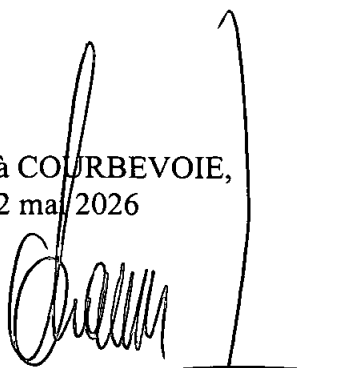
En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, introduites par la Loi de sécurité financière du 1^{er} Août 2003, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à COURBEVOIE,
Le 22 mai 2026



Michel OHANA,
Commissaire aux Comptes.

Désignation de l'entreprise : SAS 3S SANTE 1 2

Adresse de l'entreprise 15 rue de Madrid 75008 PARIS Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET * 4 3 1 3 4 8 4 3 2 0 0 0 2 9 N° de l'exercice clos le, 3 1 1 2 2 0 2 5

		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	86 535	AG	77 811	8 724	
	Fonds commercial (1)	AH	80 000	AI		80 000	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	708 174	AU	613 301	94 872	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW			
	Participations	CS		CT			
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	45 587	BI		45 587	
	TOTAL (II)	BJ	920 296	BK	691 113	229 183	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	560 399	BY		560 399	
	Autres créances (3)	BZ	13 786	CA		13 786	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	10 886	CE		10 886	
DIVERS	Disponibilités	CF	377 335	CG		377 335	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	21 247	CI		21 247	
	TOTAL (III)	CJ	983 653	CK		983 653	
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW					
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM					
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 903 950	IA	691 113	1 212 837	
Comptes de régularisation							

Renvois : (1) Dont droit au bail : (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2026

Désignation de l'entreprise		SAS 3S SANTE		Néant ☐ *	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....87 000.....)	DA	87 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	8 700		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	164 710		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	101 342		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
TOTAL (I)		DL	361 751		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	26 676		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	99 437		
	Instrument financier à terme	DI			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	16 168		
	Dettes fiscales et sociales	DY	708 805		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régull.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)		EC	851 085		
Ecart de conversion passif et différences d'évaluation * (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 212 837		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	851 085			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	2 368			

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-SD

3

COMPTES DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :		SAS 3S SANTE				Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF	
			FG	5 545 096	FI		FI	5 545 096
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	5 545 096	FK		FL	5 545 096	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	7 500	
	Reprises sur amortissements et provisions (9)					FP	21 098	
	Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles					FI		
	Autres produits (I) (11)					FQ	280	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	5 573 974	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	326 505
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	105 467
	Salaires et traitements *						FY	3 409 919
	Cotisations sociales (10)						FZ	1 530 886
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations - dotations aux amortissements * (14) - dotations aux dépréciations					GA	42 816
							GB	
			Sur actif circulant : dotations aux dépréciations *					GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						GY	
	Autres charges (12)						GE	21 465
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	5 437 058	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - III)						GG	136 916	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GII		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 600	
	Reprises sur dépréciations					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO		
	Produits de cessions d'immobilisations financières					G2		
Total des produits financiers (V)					GP	2 600		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 603	
	Différences négatives de change					GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU	1 603		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	997	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	137 913	

④

COMPTÉ DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 3S SANTE		Néant ☐ *	
				Exercice N	
Produits exceptionnels (7)		(VII)	HD		
Charges exceptionnelles (6bis - 6ter - 7)		(VIII)	HH	1 545	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	(1 545)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	35 026	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	5 576 574	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	5 475 232	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	101 342	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
			- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	A2
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
	(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles:		A8	
Dont cotisations facultatives Madelin		A10	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A11	
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)		IIS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):		Exercice N			
Pénalités & amendes		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	1 545	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs:		Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Michel Ohana

Commissaire aux comptes

SAS 3S SANTE

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES**

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

SAS 3S SANTE

15 Rue de Madrid
75008 PARIS

**Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes
Sur les conventions réglementées**

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les conventions réglementées.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisé, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article L 227-1 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

**Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes
Sur les conventions réglementées**

1/ La Société 3S SANTE a conclu les conventions ci-après avec la SCI LE ONZE :

➤ **Bail de location du 11 Avril 2006 des locaux situés au 15 Rue de Madrid**

Au titre de l'exercice 2025, la société enregistre les charges suivantes :

- Loyers	89 565 € H.T
- Charges	5 400 € H.T

➤ **Bail de location de parkings**

Au titre de l'exercice 2025, la société enregistre les charges suivantes :

- Loyers	12 960 € H.T
- Charges	1 200 € H.T

3S SANTE

Exercice clos le 31 décembre 2025

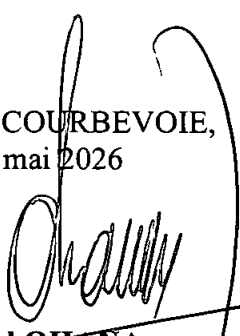
2/ La société 3S SANTE a conclu la convention ci-après avec Monsieur Jean-Luc SICNASI :

➤ **Bail de location d'un local à usage d'archivage**

Au titre de l'exercice 2024, la société enregistre les charges suivantes :

- Loyers	4 868 € H.T
- Charges	360 € H.T

Fait à COURBEVOIE,
Le 22 mai 2026


Michel OHANA,
Commissaire aux Comptes

Désignation de l'entreprise : SAS 3S SANTE

Adresse de l'entreprise 15 rue de Madrid 75008 PARIS

Durée de l'exercice précédent *

Numéro SIRET * 4 3 1 3 4 8 4 3 2 0 0 0 2 9

Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2025

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ *	Capital souscrit non appelé (I) AA			
	Frais d'établissement * AB		AC	
	Frais de développement * CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires AF	86 535	AG	77 811 8 724
	Fonds commercial (1) AH	80 000	AI	80 000
	Autres immobilisations incorporelles AJ		AK	
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes AL		AM	
	Terrains AN		AO	
	Constructions AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles AT	708 174	AU	613 301 94 872
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes AV		AW	
	Participations CS		CT	
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille CU		CV	
	Créances rattachées à des participations BB		BC	
	Autres titres immobilisés BD		BE	
	Prêts BF		BG	
	Autres immobilisations financières * BH	45 587	BI	45 587
	TOTAL (II) BJ	920 296	BK	691 113 229 183
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements BL		BM	
	En cours de production de biens BN		BO	
	En cours de production de services BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis BR		BS	
	Marchandises BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW	
	Clients et comptes rattachés (3)* BX	560 399	BY	560 399
	Autres créances (3) BZ	13 786	CA	13 786
	Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	10 886	CE	10 886
Comptes de régularisation	Disponibilités CF	377 335	CG	377 335
	Charges constatées d'avance (3)* CH	21 247	CI	21 247
	TOTAL (III) CJ	983 653	CK	983 653
	Frais d'émission d'emprunt (IV) CW			
	Primes de remboursement des emprunts (V) CM			
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI) CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	1 903 950	1A	691 113 1 212 837
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations :		CR
		Stocks :		Créances :

Désignation de l'entreprise SAS 3S SANTE

Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 87 000.....)	DA	87 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	8 700
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	164 710
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	101 342
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (II)	DL	361 751
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées		DN	
TOTAL (III)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	26 676
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	99 437
	Instrument financier à terme	DI	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	16 168
	Dettes fiscales et sociales	DY	708 805
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)	EC	851 085	
	Ecart de conversion passif et différences d'évaluation * (V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 212 837
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
		(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	851 085
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	2 368

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-SD

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS 3S SANTE

Néant ☐ *

		Exercice N			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC
	Production vendue { biens *	FD		FE	FF
		FG	5 545 096	FH	FI 5 545 096
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	5 545 096	FK	FL 5 545 096
	Production stockée *				FM
	Production immobilisée *				FN
	Subventions d'exploitation				FO 7 500
	Reprises sur amortissements et provisions (9)				FP 21 098
	Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				FI
	Autres produits (1) (11)				FQ 280
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR 5 573 974
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS
	Variation de stock (marchandises)*				FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW 326 505
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX 105 467
	Salaires et traitements *				FY 3 409 919
	Cotisations sociales (10)				FZ 1 530 886
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements * (14)		GA 42 816
			- dotations aux dépréciations		GB
		Sur actif circulant : dotations aux dépréciations *			GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				GY
	Autres charges (12)				GE 21 465
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF 5 437 058
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG 136 916
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL 2 600
	Reprises sur dépréciations				GM
	Différences positives de change				GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				GO
	Produits de cessions d'immobilisations financières				G2
	Total des produits financiers (V)				GP 2 600
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR 1 603
	Différences négatives de change				GS
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				G3
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT
	Total des charges financières (VI)				GU 1 603
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV 997
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW 137 913

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-SD

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS 3S SANTENéant ☐ *

Exercice N

Produits exceptionnels (7) (VII)

HD

Charges exceptionnelles (6bis - 6ter - 7) (VIII)

HH

1 545

4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)

HI

(1 545)

Participation des salariés aux résultats de l'entreprise

(IX)

HJ

Impôts sur les bénéfices *

(X)

HK

35 026

TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)

HL

5 576 574

TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)

HM

5 475 232

5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)

HN

101 342

(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme

HO

(2) Dont { produits de locations immobilières
produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)

HY

(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *
- Crédit-bail immobilier

IG

HP

HQ

(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)

IH

(5) Dont produits concernant les entreprises liées

IJ

(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées

IK

(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)

HX

(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)

RC

Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)

RD

(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)

Dont montant des cotisations sociales
obligatoires hors CSG/CRDS

A5

A2

(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)

A3

(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)

A4

(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles:

A8

Dont cotisations facultatives Madelin

A10

Dont cotisations facultatives aux nouveaux
plans d'épargne retraite

A11

(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)

HS

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):

Exercice N

Charges exceptionnelles

Produits exceptionnels

Pénalités & amendes

1 545

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs:

Exercice N

Charges antérieures

Produits antérieurs

RENOIS

Désignation de l'entreprise										SAS 3S SANTE		Néant ☐ *	
CADRE A				IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
								1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
										2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I			CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II			KD	157 335	KE		KF	9 200	
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	220 689	KW		KX			
		Matériel de transport *				KY	89 754	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	388 023	LC		LD	9 708		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	698 466	LO		LP	9 708	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U		8V		8W	
		Autres titres immobilisés						IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières						IT	45 587	IU		IV			
TOTAL IV						LQ	45 587	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							OG	901 388	OH		OJ	18 908	
CADRE B				IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
				par virement de poste à poste				par cessations à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
				1				2				4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I			IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II			IO		LV		LW	166 535	
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions					IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ		MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers					IU		MM		MN	220 689	
		Matériel de transport					IV		MP		MQ	89 754	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier					IW		MS		MT	397 731	
		Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes						NC		ND		NE		
	TOTAL III						IY		NG		NH	708 174	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7	
		Autres participations						IØ		ØX		ØY	
		Autres titres immobilisés						I1		2B		2C	
Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F	45 587		
TOTAL IV						I3		NJ		NK	45 587		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							I4		ØK		ØL	920 296	
											ØM	791 809	

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2026

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 5

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 3S SANTE

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SAS 3S SANTENéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développements	CY		EL	EM	EN
Fonds commercial	RE		RF	RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles	PE	74 035	PF	PG	PH
TOTAL I	RK	74 035	RM	RN	RO
Terrains	PI		PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ		QA	QB	QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	QE	QF	QG
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
TOTAL II	QU	574 262	QV	QW	QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	ØN	648 297	ØP	ØQ	ØR

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM			NO
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW						
		Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à évaluer

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 3S SANTE		Néant ☐		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
		1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		9U	9V	9W	9X	
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	21 098	6U	21 098	6V
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	21 098	TY	21 098	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	21 098	UB	21 098	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	21 098	UF		
	- financières	UG		UH		
	- exceptionnelles	UJ		UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS 3S SANTE				Néant ☐ *								
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières		UT	45 587	UV		UW	45 587				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA									
	Autres créances clients		UX	560 399		560 399						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * UO)		ZI									
	Personnel et comptes rattachés		UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	2 054		2 054						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	7 793		7 793						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN									
		Divers	VP	672		672						
	Groupe et associés (2)		VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	3 267		3 267						
	Charges constatées d'avance		VS	21 247		21 247						
	TOTAUX			VT	641 020	VU	595 433	VV	45 587			
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B			ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	2 368		2 368						
	à plus d'1 an à l'origine		VH	24 308		24 308						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	16 168		16 168						
Personnel et comptes rattachés			8C	251 499		251 499						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	231 605		231 605						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	169 883		169 883						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	55 818		55 818						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	99 437		99 437						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	851 085	VZ	851 085						
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	23 233	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise SAS 3S SANTE			Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *		Exercice N clos le : 31/12/2025		
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA	101 342	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-1 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	13 037	XB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	3 670	XE	16 707	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	15 200	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX		XW	16 745
	Amendes et pénalités		WJ	1 545	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7	35 026	
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					I8	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					ZN			
							WN			
							WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)									XR	3 963
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ	2 706	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3	
TOTAL I								WR	176 489	
II. DÉDUCTIONS									PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *									WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					WU	15 763	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							WV		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WH		
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		(		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	WP		
	Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)							WW		
								XB		
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								I6	
	Majoration d'amortissement *								WZ	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies A)	ØV	Société investissements immobiliers cédés (art. 208 C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 quaterdecies)		PA	XA
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 dodecies)		1F	Zone franche d'activité NC (art. 44 quaterdecies)		XC	
		Entreprises nouvelles (44 septies)	L2	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB	
				Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)		L5	France Ruralités Revitalisation - (FRR) (44 quaterdecies A)		HT	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)									XB	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 Adec)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 Adec C)		YC	XS	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 Adec A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 Adec B)		YB	créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 Adec D)	YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI	dont déduction exceptionnelle (art. 39 Adec G)		YL		
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
TOTAL II								XH	19 385	
III. RÉSULTAT FISCAL										
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					bénéfice (I moins II)		XI	157 104	XJ	
					déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *							ZL		XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN	157 104	XO	

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

SAS 3S SANTE

DGFIP 2058 A 2026
Extension

[illegible]

Désignation de l'entreprise SAS 3S SANTE				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	55 792
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
EFFORT CONSTRUCTION			9K	15 200	9L 15 763
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN	15 200	YO 15 763
à reporter au tableau 2058-A-2 :			▼ ligne WI		▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2026

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 3S SANTE</u>										Néant ☐ *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	152 125	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales		ZB				
						- Autres réserves	ZD	164 710				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	122 585		Dividendes	ZE	110 000					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF						
	TOTAL I	ØF	274 710		Report à nouveau	ZG	(0)					
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)										TOTAL II	ZH	274 710
RENSEIGNEMENTS DIVERS											Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)								YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance								YT	2 146		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)								XQ	116 846		
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	35 637		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)								ST	171 876		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	326 505		
IMPÔTS ET TAXES	- CFE et CVAE								YW	8 000		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques ZS)								9Z	97 467		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								YX	105 467		
TVA	- Montant de la TVA collectée								YY	1 104 366		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	61 904		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre de 2025) *								ØB	3 372 862		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%		
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0								ZR	0		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL							
			Plus-values à 19 % JM		Imputations JC							
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO							
			Plus-values à 19 % JP		Imputations JF							
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ									
TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS												

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS 3S SANTE

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)

CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application de l'article 208 C du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS 3S SANTE

Formulaire déposé au titre de l'IR

EU

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées ⁹	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 <i>quaterdecies</i> 1 ^{er} et 1 ^{er} <i>quater</i> CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> 1 ^{er} et 1 ^{er} <i>quater</i> du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

9

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

9

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS 3S SANTE

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ①.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ①.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N-1			
N-2			
N-3			
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. J=S+D+F-G-H
	À 19 %, ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N-1					
N-2					
N-3					
N-4					
N-5					
N-6					
N-7					
N-8					
N-9					
N-10					

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N°2059-D-SD 202

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS 3S SANTE

Néant ☒ *

I

SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: SAS 3S SANTE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01012025 et clos le: 31122025		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	70,00
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	5 545 096
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
TOTAL 1		OX	5 545 096
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante		OH	280
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial		OF	7 500
Variation positive des stocks		OD	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	7 780
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	15 074
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	201 545
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	21 465
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	238 084
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	5 314 792
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	5 314 792
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	5 545 096
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	70,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 5
Date de cessation		HR	3 1 / 1 2 / 2 0 2 5
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122025

N° SIRET

4 3 1 3 4 8 4 3 2 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS 3S SANTE

ADRESSE (voie)

15 rue de Madrid

CODE POSTAL

75008

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2
Total des lignes P1 + P2	P5	3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	4262
Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	88
Total des lignes P3 + P4	P6	4350

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31122025

N° SIRET

4 3 1 3 4 8 4 3 2 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS 3S SANTE

ADRESSE (voie)

15 rue de Madrid

CODE POSTAL

75008

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAS 3S SANTE

15 rue de Madrid

75008 PARIS

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en Euro

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 212 836,69 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 101 341,59 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 23/04/2026 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- > continuité de l'exploitation
- > permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
- > indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2.1 - FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 80 000

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	80 000		80 000	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	80 000		80 000	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 920 296

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	157 335	9 200		166 535
Immobilisations corporelles	698 466	9 708		708 174
Immobilisations financières	45 587			45 587
TOTAL	901 388	18 908		920 296

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 691 113

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	74 035	3 776		77 811
Immobilisations corporelles	574 262	39 040		613 301
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	648 297	42 816		691 113

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concessions et droits similaires	86 535	77 811	8 724	1 ans
Fonds commercial	80 000	0	80 000	Non amortiss.
Install. gene. agenc. amenag. div	220 689	208 426	12 263	de 5 à 10 ans
Materiel de transport	89 754	54 204	35 550	de 1 à 5 ans
Materiel de bureau et informatique	225 438	211 025	14 413	de 1 à 10 ans
Mobilier	172 293	139 647	32 646	Non amortiss.
TOTAL	874 709	691 113	183 596	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.2.4 - Réévaluation des immobilisations**

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.3 - Etat des créances = 641 020

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	45 587		45 587
Actif circulant & charges d'avance	595 433	595 433	
TOTAL	641 020	595 433	45 587

3.4 - Charges constatées d'avance = 21 247

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 87 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	4350	20,00	87 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	4350	20,00	87 000

4.2 - Etat des dettes = 851 085

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	26 676	26 676		
Dettes financières diverses	99 437	99 437		
Fournisseurs	16 168	16 168		
Dettes fiscales & sociales	708 805	708 805		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	851 085	851 085		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 174 542

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	2 368
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	9 613
Dettes fiscales & sociales	162 560
Autres dettes	
TOTAL	174 542

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 5 545 096

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	5 529 016	99,71 %
Produits des activités annexes	16 080	0,29 %
TOTAL	5 545 096	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges constatées d'avance = 21 247

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000)	21 247
TOTAL	21 247

8.2 - Charges à payer = 174 542

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	2 368
Interets courus a payer(518100)	2 368
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	9 613
Fournisseurs(408100)	9 613
Dettes fiscales et sociales :	162 560
Dettes provisio. pour congés a payer(428200)	37 000
Autres charges a payer(428600)	45 988
Ta liberatoire(438110)	397
Charges sociales sur congés a payer(438200)	18 792
Autres charges a payer(438600)	4 565
Etats - charges a payer(448100)	36 813
Faf tt(448130)	3 882
Effort construction(448140)	15 123
TOTAL	174 542

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euro

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	87 000	87 000	87 000	87 000	87 000
b) Nombre d'actions émises	4 350	4 350	4 350	4 350	4 350
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	5 545 096	5 753 528	5 613 372	6 729 661	5 966 924
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	158 086	209 800	41 573	277 598	298 790
c) Impôt sur les bénéfices	35 026	21 918	-59 309	60 482	62 877
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	123 060	187 882	100 882	217 116	235 913
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	101 342	122 585	10 013	169 520	180 020
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	28	43	23	50	54
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	23	28	2	39	41
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	70	61	119	75	78
b) Montant de la masse salariale	3 409 919	3 566 246	3 542 032	4 107 557	3 630 384
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	1 530 886	1 569 597	1 574 418	1 728 659	1 520 595

Observations complémentaires